



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 58489

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les perspectives financières européennes 2007-2013 et le montant des crédits consacrés à la cohésion économique et sociale. Dans sa communication du 14 juillet 2004, la Commission européenne a confirmé sa proposition budgétaire de 336,2 milliards d'euros en faveur de la politique régionale. Cette enveloppe concernera l'ensemble de l'Europe élargie. L'augmentation en valeur des crédits doit donc être relativisée. À population éligible constante, l'effort européen en faveur de la cohésion par habitant est en baisse, compromettant ainsi la réussite des stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Le plafonnement de dépense européenne pour la période 2007-2013 compromet fortement l'ambition de faire de l'Europe « la première économie de la connaissance dans le monde ». De nombreuses régions de l'ouest de l'Europe, et plus particulièrement les régions périphériques maritimes risquent de ne pas être en mesure de combler leur retard de développement en raison de la réduction de l'ambition de la politique régionale. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre en compte les inquiétudes des régions de l'Ouest et intervenir afin d'augmenter le plafond des crédits de la politique régionale européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur la répartition future des fonds structurels européens à partir de 2007 et plus particulièrement sur ses implications pour les régions périphériques maritimes de l'Ouest de l'Europe. Les discussions sur le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2007-2013 se sont engagées après l'adoption par la Commission, le 14 juillet dernier, de cinq propositions de règlements relatives à la politique de cohésion pour la période 2007-2013. Le Gouvernement attache la plus grande importance à la politique de cohésion. Il s'agit de l'une des grandes politiques de l'Union, dont la vocation après 2007 sera principalement de réduire les écarts de développement avec les nouveaux États membres, mais aussi de contribuer sur tout le territoire de l'Union à la mise en oeuvre des objectifs de Lisbonne, à travers l'objectif de compétitivité. Les autorités françaises sont favorables à ce qu'une intervention significative dans les autres régions de l'Union perdure après 2006 et prenne le relais des actuels objectifs 2 (reconversion économique et sociale) et 3 (éducation, formation et emploi), dont plusieurs de nos régions bénéficient actuellement. Le Gouvernement veillera également à ce que les programmes de coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale bénéficient de financements adéquats après 2006. Cela concerne, notamment, les régions constitutives de l'arc atlantique. L'enveloppe financière consacrée à la politique de cohésion devra être compatible avec un budget correspondant aux contraintes financières pesant sur les budgets des États membres. Le Président de la République a fixé le cadre de la discussion budgétaire en défendant, avec cinq de nos partenaires, la stabilisation du budget communautaire à 1 % du revenu national brut européen, ce qui permettra un budget en augmentation. Un accord sur les perspectives financières doit par ailleurs satisfaire à l'impératif de révision du rabais de contribution dont bénéficie le Royaume-Uni et établir une répartition équitable de la charge de financement entre les États membres. C'est dans cet esprit que le Gouvernement aborde les négociations engagées par la présidence luxembourgeoise en vue d'un éventuel accord politique au Conseil européen de juin 2005.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58489

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1806

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3456